

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

– Adopté.

ART. 2

Le Rapporteur. A l'article 2, vous pouvez constater qu'un couple bernois devient fribourgeois.

– Adopté.

ART. 3 ET 4, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– L'examen du décret est ainsi terminé. Il est passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 82 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Busard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE,), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 82.*

Mandat M4012.09 Nicolas Rime/Vincent Brodard/Pierre Mauron/François Roubaty/Martin Tschopp/Christian Marbach/Nicolas Repond/Jean-Noël Gendre/René Thomet/Xavier Ganiot (liaison Bulle–Romont–Fribourg par le train)¹

Prise en considération

Rime Nicolas (PS/SP, GR). Ce mandat a été déposé à un moment où le dossier était au point mort et ne semblait plus avancer. Sur le fond, nous sommes d'accord avec le Conseil d'Etat et il n'y a plus rien à en dire. Toutefois, sans une pression constante, je doute qu'une décision aurait été arrêtée à ce jour. Pour rappel, les TPF avaient planifié il y a deux ans encore cette ligne pour 2014 et non pour 2011. Ainsi, je vous demande chers collègues d'accepter ce mandat et de le considérer comme accompli.

Page Pierre-André (UDC/SVP, GL). Le groupe de l'Union démocratique du centre est très satisfait du développement de la liaison Bulle–Romont–Fribourg par le train. En tant que ressortissant glânois, je me réjouis également de cette nouvelle liaison ferroviaire. Notre district aura un atout supplémentaire et indispensable pour son développement. Notre groupe est très satisfait de la réponse du Conseil d'Etat. Je profite de remercier et féliciter la commission des transports de la région Glâne–Veveyse qui a joué un rôle essentiel dans l'arrivée du RER. Avec ces quelques propos, le groupe de l'Union démocratique du centre fait confiance au Conseil d'Etat et refuse ce mandat qui est devenu inutile. Merci d'en faire de même.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). L'Alliance centre gauche a pris connaissance du contenu du mandat déposé par nos collègues du groupe socialiste. Le bien-fondé de cette démarche est réel puisqu'il veut que le Conseil d'Etat se soucie de l'amélioration des moyens de transport public entre deux chefs-lieux du sud et la capitale. La teneur de la réponse du Conseil d'Etat démontre que l'exécutif cantonal a porté le sujet à sa réflexion, si l'on analyse avec pragmatisme ce qu'il nous propose. La variante «option TPF-CFF» semble être la plus appropriée pour répondre à l'urgence s'il devait y en avoir une. Car il faut dire que la ligne Bulle–Romont, soit routière, soit ferroviaire, dessert avant tout les nombreux élèves des cycles d'orientation de Bulle par le train et de Romont par le bus. Le nombre d'adultes qui la fréquente ne serait pas des plus conséquents. Donc, si on s'en réfère aux diverses démarches matérielles à entreprendre dans ce cas par le Conseil d'Etat, c'est d'aller auprès de l'Office fédéral des transports. Si l'on sait que la commande de nouvelles rames ferroviaires ne pourrait être satisfaite avant 2011, si l'on considère encore l'aspect technique, si l'on sait que le chemin de fer Bulle–Romont est à voie unique, avec toute la problématique liée au croisement des rames, l'Alliance centre gauche dans sa majorité, compte tenu de ces diverses réflexions, estime que la réponse du

¹ Déposé et développé le 6 mai 2009, BGC pp. 795 et 796; réponse du Conseil d'Etat le 26 janvier 2010, BGC pp. 347ss.

Conseil d'Etat est suffisante pour l'instant et refusera ce mandat.

Menoud Eric (PDC/CVP, GR). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance avec intérêt de la démarche politique des représentants du parti socialiste qui demandent, en déposant un mandat, de mettre en place d'ici fin 2010 la liaison directe Bulle–Romont–Fribourg. Fort heureusement, le Conseil d'Etat n'a pas attendu cette démarche politique pour prendre en main la question, puisqu'en mai 2008 déjà, il a signé une convention avec les CFF en vue d'un renforcement de la collaboration entre les CFF et les TPF afin de mettre en place un RER fribourgeois. En janvier 2009, soit bien avant le dépôt du mandat, la Direction de l'économie, à l'impulsion de son Directeur, M. le Conseiller d'Etat Béat Vonlanthen, a demandé au Service des transports d'évaluer trois variantes. Cette démarche de notre Gouvernement, en vue d'étudier le projet d'un RER fribourgeois, ne peut être que saluée. Avec la réalisation des étapes prévues, les besoins en mobilité de la population de notre canton seront mieux couverts par les transports publics.

Le mandat demandant au Conseil d'Etat d'intervenir dans les plus brefs délais pour qu'une ligne ferroviaire directe Bulle–Romont–Fribourg soit mise en place est formellement refusé par le Conseil d'Etat. Le groupe démocrate-chrétien comprend cette proposition et partage l'avis du Conseil d'Etat: les travaux sont déjà en marche et le mandat du 9 mai 2009 devient sans objet. Laissons la Direction de l'économie poursuivre son travail. Une analyse multi-critères n'a-t-elle pas déjà permis de choisir l'«option TPF-CFF»?

Par quels moyens le Conseil d'Etat souhaite-t-il garantir l'accessibilité au train en complément au RER à un bon nombre d'habitants du sud du canton? Ne faudrait-il pas mettre en place des mesures parallèles pour encourager l'usage des trains? Avec une ligne mobile jusqu'à Vuadens, pourquoi ne pas prévoir alors un arrêt du train entre Vaulruz et Vuisternens-devant-Romont? Cet arrêt, dont les cadences restent à définir, présenterait les avantages suivants:

- une meilleure combinaison des moyens de transport; on constate ces dernières années une évolution des réseaux de mobilité. De plus en plus de gens sont amenés à utiliser leur voiture jusqu'à une gare, puis prolonger leur parcours en train pour ensuite utiliser les trams, pour finir en vélo, si ce n'est à pied;
- une desserte de plus de 5000 personnes, avec les villages de Sâles, Vaulruz, Vuisternens et Le Crêt, qui pourraient davantage utiliser le train. Ceci a d'ailleurs été exprimé par bon nombre de conseillers communaux de la région;
- un encouragement pour nos enfants à utiliser le train; nous serions alors compatibles avec la politique fédérale qui prône «pour ménager le climat, prenez le train». Encore faut-il qu'il s'arrête à votre gare.

En l'espace de 50 ans, la distance moyenne que le salarié parcourt pour se rendre à son travail a décuplé. Enfin, la politique des transports ne doit en aucun cas prêter nos campagnes au détriment des centres ur-

bains. J'ose espérer qu'en bon chef de gare, le Conseil d'Etat sera sensible à ces arguments, qui ne vont pas engendrer des dépenses supplémentaires, mais qui offriront à un bassin de population non-négligeable la possibilité d'utiliser davantage le train. Ce serait, en tout cas à mon avis, le rail du succès à suivre pour une mobilité respectueuse de dame Nature.

En conclusion, je vous invite à rejeter ce mandat, comme le propose le Conseil d'Etat, du fait que celui-ci s'est engagé bien avant cette démarche politique dans la mise en place d'un premier RER fribourgeois.

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). Le groupe libéral-radical a bien étudié ce mandat sur la liaison Bulle–Romont–Fribourg. Cette liaison est une première étape du RER. Nous trouvons que la variante retenue est un bon choix. Nous remercions le Conseil d'Etat pour ses explications. Certes, il reste des questions ouvertes et des soucis de la population concernée, auxquels il faut amener des réponses convaincantes: par exemple, concernant la liaison de Bulle, respectivement Romont direction Genève sans changement nécessaire à Lausanne; ou encore le service des bus pour desservir les villages et amener les gens à la gare, surtout sur la ligne Bulle–Romont où les arrêts sont abandonnés.

A l'étude de la réponse du Conseil d'Etat, nous avons vite constaté qu'il s'agit d'un «déjà vu». A la lecture de ce mandat, nous avons en effet le sentiment que ce groupe profite des moyens parlementaires pour plus se profiler. De ce même milieu qui a déposé le mandat, nous attendons la même conviction pour intervenir au niveau fédéral et soutenir le maintien de ces lignes secondaires. Par conséquent et au vu de ce qui précède, nous soutenons la proposition du Conseil d'Etat et nous vous invitons à refuser ce mandat car ce qui est demandé est déjà réalisé.

Frossard Sébastien (UDC/SVP, GR). Je parle à titre personnel en tant qu'habitant de Romanens, commune de Sâles. Etant donné qu'un habitant de Romanens souhaitant aller en voiture à Bulle doit traverser trois fois le chemin de fer reliant Bulle–Romont, la variante TPF-CFF que le Conseil d'Etat a validée au 1^{er} décembre 2009 est la pire des trois solutions, vu le nombre supplémentaire de trains et sachant que les habitants de la commune de Sâles n'en profiteront pas car nous serons desservis par une nouvelle ligne de bus. En tant qu'habitant de cette commune et pour la fluidité du trafic routier de Sâles et Vaulruz, j'aurais préféré la variante Rapido ou la variante de base. Donc, comme mes collègues de parti, je refuserai ce mandat.

Beat Vonlanthen, Directeur de l'économie et de l'emploi. Merci aux différents intervenants pour leur prise de position. J'aimerais le dire en guise d'introduction et de manière très claire: le Conseil d'Etat vous propose de refuser ce mandat, car celui-ci enfonce des portes largement ouvertes. Il n'y a aucun besoin de réveiller le Gouvernement fribourgeois sur la question des transports publics, comme cela semble être souhaité par les auteurs du mandat. Le Conseil d'Etat est réveillé depuis bien longtemps et a élaboré une vision et une stratégie des transports publics bien développées

et bien réfléchies. Mesdames et Messieurs, le train est parti et le Conseil d'Etat est désormais la locomotive d'un convoi dans lequel il vous invite à prendre place sans tarder. M. le Député Rime, le dossier n'a jamais été au point mort.

Je pourrais en principe m'arrêter ici et vous dire que tout est sous contrôle, que le Conseil d'Etat s'occupe activement du dossier et le fait avancer, faites-lui confiance. Mais je ne veux pas paraître suffisant et je tiens à remercier les mandataires de me donner l'opportunité de vous dresser un bref bilan intermédiaire et de vous informer sur l'état d'avancement de ce projet phare de RER fribourgeois. Je ne dois plus vous répéter la vision et la stratégie que le Conseil d'Etat a émises de manière très claire dans son programme gouvernemental. J'aimerais quand même dire que le RER fribourgeois représente la colonne vertébrale de ce système des transports publics modernes fribourgeois et doit donc être réalisé en priorité. Et là, les décisions de principe importantes ont été prises bien avant le dépôt de ce mandat.

Vous avez pu le lire, en mai 2008, nous avons fait cette convention avec les CFF où ceux-ci étaient d'accord de collaborer plus intensément avec les TPF, pour pouvoir réaliser rapidement ce RER fribourgeois. En juillet 2008, le Conseil d'Etat a développé une vision et une stratégie pour les transports publics et pour le RER et a dit de manière très claire: «Nous voulons renforcer l'attractivité des transports publics et nous voulons réaliser un RER fribourgeois en deux étapes. Nous voulons que celui-ci soit réalisé en 2014 au plus tard, mais qu'il y ait une première phase, c'est-à-dire Bulle–Romont–Fribourg–Berne, qui soit réalisée déjà en 2011.» Le 13 février 2009, la Direction de l'économie a donné mission au groupe technique de concrétiser le projet en vue d'une rapide réalisation. Alors, cette mission a été donnée bien avant le dépôt du mandat. Et le 9 juin 2009, le Conseil d'Etat avait développé des objectifs clairs à l'adresse des deux entreprises de transport TPF et CFF, pour leur dire dans quelle direction ils devaient travailler et concrétiser le projet. Et maintenant, ce qui est important: le 1^{er} décembre 2009, le Conseil d'Etat a pris une décision formelle, très claire, en sept points. Je vous les rappelle rapidement:

1. Il a validé la variante «Nouvelle desserte ferroviaire semi-horaire Bulle–Romont–Fribourg–Berne» et accepté cette proposition que les TPF et les CFF le fassent en alternance pour décembre 2011. D'ailleurs, même les auteurs du mandat qui avaient prévu décembre 2010, m'ont dit qu'après analyse, ils devaient constater qu'il était absolument illusoire de pouvoir le réaliser techniquement pour 2010.

2. La nouvelle ligne de bus pour les localités entre Bulle et Romont. Là, je réponds directement à MM. Menoud et Frossard. En principe, si on veut faire un RER, un réseau express régional, nous devons vraiment pouvoir avoir des temps de passage beaucoup plus rapides et nous ne devons pas ou nous ne pouvons pas vraiment nous arrêter à chaque localité, mais il y aura une compensation avec les bus. Il y aura une desserte bien développée qui sera très attractive aussi pour les personnes qui habitent dans ces localités.

3. Le matériel roulant doit être adéquat pour la qualité et le confort des usagers. Et là entre-temps, vous avez pu prendre acte que les TPF ont commandé des nouvelles rames, du nouveau matériel roulant, les rames «flirt», qui donneront vraiment une possibilité aux clients fribourgeois d'avoir du matériel roulant très bien adapté.

4. Le développement d'une identité propre du RER fribourgeois.

5. Les collaboratrices et collaborateurs doivent être impliqués parce que ceux-ci doivent aussi être motivés à pouvoir vraiment porter cette nouvelle solution.

6. La sixième décision est importante. Le Conseil d'Etat est favorable au transfert des actions des TPF en main de la Confédération – c'est environ 22% – en faveur des CFF et la cession d'un siège pour les CFF au conseil d'administration des TPF. Dans ce contexte, vous avez pu lire que M. le Conseiller fédéral Moritz Leuenberger n'était pas très content à un certain moment. Il avait dit: «Nous n'étions pas informés. Est-ce qu'on peut vraiment le réaliser?». Entre-temps nous avons eu des discussions avec l'Office fédéral des transports et nous sommes en train de trouver une solution.

7. On a donné un mandat à la DEE de poursuivre les travaux pour la mise en œuvre de la deuxième étape, notamment la négociation avec le canton de Berne pour une intégration éventuelle du S-Bahn dans le RER fribourgeois et l'analyse d'une nouvelle liaison rapide entre Gruyères et Palézieux.

Vous pouvez donc constater Mesdames et Messieurs que le Conseil d'Etat prend très au sérieux cette question cruciale et il a mené ce dossier avec une grande attention. D'ailleurs, il a créé une délégation du Conseil d'Etat qui s'occupe de ces choses-là. Il a mis en place et donné le feu vert pour que le Service des transports puisse engager un chef de projet RER fribourgeois.

Cernant les coûts et le financement. Seulement pour vous rendre attentifs que le Conseil d'Etat a pris en main aussi ce côté-là, j'aimerais vous dire que pour les investissements pour la phase une, on doit au moins compter environ 7 millions de francs. Pour la phase deux, environ entre 40 et 50 millions de francs.

Pour terminer, j'aimerais quand même vous donner deux ou trois informations sur des questions délicates. Il y en a une première, ce sont les réductions budgétaires de la Confédération qui ont été annoncées récemment. Ces annonces du Conseil fédéral, dans le cadre de la révision de la répartition des tâches, pourraient avoir un effet dangereux pour la réalisation du RER fribourgeois. Le Conseil d'Etat est en train d'analyser la question en général et fera ses remarques dans le cadre de la consultation. Le Conseil d'Etat, mais aussi la Conférence des gouvernements de la Suisse occidentale, se sont déjà exprimés de manière très claire dans un communiqué de presse. Nous avons fait savoir que ces propositions étaient absolument inacceptables pour les cantons, notamment les cantons périphériques, et qu'elles représentaient un danger pour la cohésion nationale. Je ne vais pas entrer dans les

détails de ces différentes propositions, mais seulement souligner un point. Par exemple, le Conseil fédéral a dit qu'il ne donnerait plus d'argent pour réaliser des aménagements de gares CFF, c'est-à-dire de l'argent pour de petits projets. Si cette décision se réalisait, nous ne pourrions plus vraiment aménager les gares que l'on devrait, comme par exemple celles de Givisiez, de Cheyres et de Grolley, pour pouvoir réaliser la deuxième phase du RER. Alors là, le Conseil d'Etat est très attentif et il espère que, ensemble avec les parlementaires fédéraux, nous pourrions faire tourner la chose et convaincre le Conseil fédéral qu'il ne doit vraiment pas réduire dans ce contexte-là.

Il y a un deuxième point sensible. Il s'agit de la collaboration avec le BLS et l'intégration dans le projet «Régions, capitales suisses». Le Conseil d'Etat a pris une décision très claire en faveur d'une collaboration CFF-TPF. Ainsi, nous pouvons réaliser de manière plus rapide la phase une; de plus, la stratégie de renforcer le centre cantonal de Fribourg n'est pas réalisable autrement. Je dois vous dire que le canton de Berne et le BLS sont un peu déçus de cette situation, mais il est possible de renforcer la collaboration avec le BLS. D'ailleurs, les TPF sont en pourparlers avec le BLS pour pouvoir réaliser une collaboration au niveau opérationnel.

En résumé, vous pouvez constater que c'est un projet très important, très délicat, très compliqué et que le Conseil d'Etat prend très au sérieux les questions y relatives. Si vous acceptez le mandat, je ne saurais vraiment pas comment nous pourrions encore intensifier les démarches. C'est la raison pour laquelle, je fais appel à la raison des mandants et je les invite à retirer le mandat. Si cela ne devait pas être le cas, je prie le Grand Conseil de bien vouloir rejeter ce mandat.

Rime Nicolas (PS/SP, GR). Nous maintenons le mandat.

– Au vote, la prise en considération de ce mandat est refusée par 62 voix contre 20. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brunner (SE, PS/SP), Butty (GL, PDC/CVP), Clément (FV, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Dorand (FV, PDC/CVP), Gavillet (GL, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Rey (FV, ACG/MLB), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Studer A. (SE,). *Total: 20.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV,

PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B. (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 62.*

S'est abstenue:

Schnyder (SC, PS/SP). *Total: 1.*

– Cet objet est ainsi liquidé.

Projet de loi N° 158 sur l'exercice de la prostitution¹

Rapporteure: **Emmanuelle Kaelin Murith (PDC/CVP, GR).**

Commissaire: **Erwin Jutzet, Directeur de la sécurité et de la justice.**

Entrée en matière

La Rapporteuse. La commission, formée de 11 membres, a consacré trois séances à l'examen du projet de loi sur l'exercice de la prostitution, accompagné du message N° 158. La commission a pu également compter, outre la présence bien-entendu de M. le Commissaire du Gouvernement, M. le Conseiller d'Etat Erwin Jutzet, sur la collaboration active de M^{me} Josette Moullet-Oberson, conseillère juridique auprès de la Direction de la sécurité et de la justice, que je tiens à remercier pour la compétence dont elle a fait preuve et son appui constant tout au long des travaux. Les séances se sont déroulées dans un esprit constructif en ayant toujours à l'esprit les objectifs développés par les motionnaires, soit M^{me} Antoinette Badoud, députée, dans sa motion M1012.07 déposée le 8 mai 2007, qui demandait que la nouvelle loi vise à assurer un meilleur contrôle des activités liées à la prostitution, mais également à garantir aux personnes concernées une meilleure protection sociale et des mesures de prévention sanitaire efficaces, soit MM. Pierre Mauron et Xavier Ganioz, députés, dans leur motion M1016.07 déposée et développée les 10 et 15 mai 2007, qui demandaient l'élaboration d'un projet de loi cantonale sur l'exercice de la prostitution, l'interdiction de toute forme de prostitution forcée et l'aide aux victimes de ces actes.

Il est important de relever que la loi n'a pas pour but d'interdire ou de limiter l'exercice de la prostitution, mais bien de donner un cadre légal à l'exercice de cette activité et, dans la mesure du possible, de prévenir l'évolution que connaissent déjà les grands centres.

En l'état, le canton de Fribourg ne dispose pas de législation spécifique réglant l'exercice de la prostitution. Plusieurs dispositions éparses abordent cependant certains aspects de la question. Ainsi, l'article 33 de la loi sur l'exercice du commerce prescrit que les communes

¹ Message en pp. 283ss.